

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU  
PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277), AFIN DE REVOIR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA  
CATÉGORIE I.3 (2.1)**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3 (2.1).*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 7 septembre 2021.

PRENEZ AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 28 septembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx